



SECTION CAF DU CALVADOS

INFOS DU SUD : SPECIAL CNEDI

Les élus SUD Solidaires, lors de la réunion du Comité d'Entreprise du Jeudi 17 septembre, sont intervenus pour rappeler les obligations de l'employeur vis-à-vis des instances représentatives du personnel.

Ainsi, avant le transfert d'une partie de l'activité à la sous-traitance, le Comité d'Entreprise doit être consulté.

Précisément en ce qui concerne le CNEDI, le Comité d'Entreprise n'a jamais été consulté lors des passages de certaines tâches vers la sous traitance.

Du reste, ce manquement a été relevé par l'Inspection du travail au cours d'une rencontre avec des représentants de SUD Solidaires.

Pour cette dernière, dans la mesure où les agents du CNEDI dépendent du Comité d'Entreprise de la CAF, toutes mesures relatives à l'organisation du travail doivent faire l'objet d'un dossier de consultation.

Cela concerne, entre autre, tout dispositif pouvant avoir une incidence sur les effectifs en cas de suppression de postes et/ou de réaffectation de personnes.

Forts de ces éléments, les élus SUD Solidaires ont exposé, lors de cette réunion de CE, la situation du service chargé des tests où certains travaux ont été confiés à des sous-traitants sans consultation préalable du Comité d'Entreprise, et ce, depuis plusieurs années.

Pour ces raisons, les élus SUD Solidaires ont réclamé qu'un point soit fait sur ces dossiers (activités déjà prises en charge par la sous-traitance, nombre d'agents concernés etc ...)

En outre, compte tenu de la fin d'une mission d'un sous-traitant (en novembre 2009), les élus SUD Solidaires ont demandé qu'un dossier de consultation, conformément aux dispositions légales, soit présenté au CE afin que cette instance étudie les modalités de reprise des activités et donne son avis.

D'autre part, ils souhaitent savoir si l'effectif dédié à ce service, environ une trentaine de personnes, sera toujours maintenu à disposition de cette entité ou s'il est prévu un redéploiement du personnel.

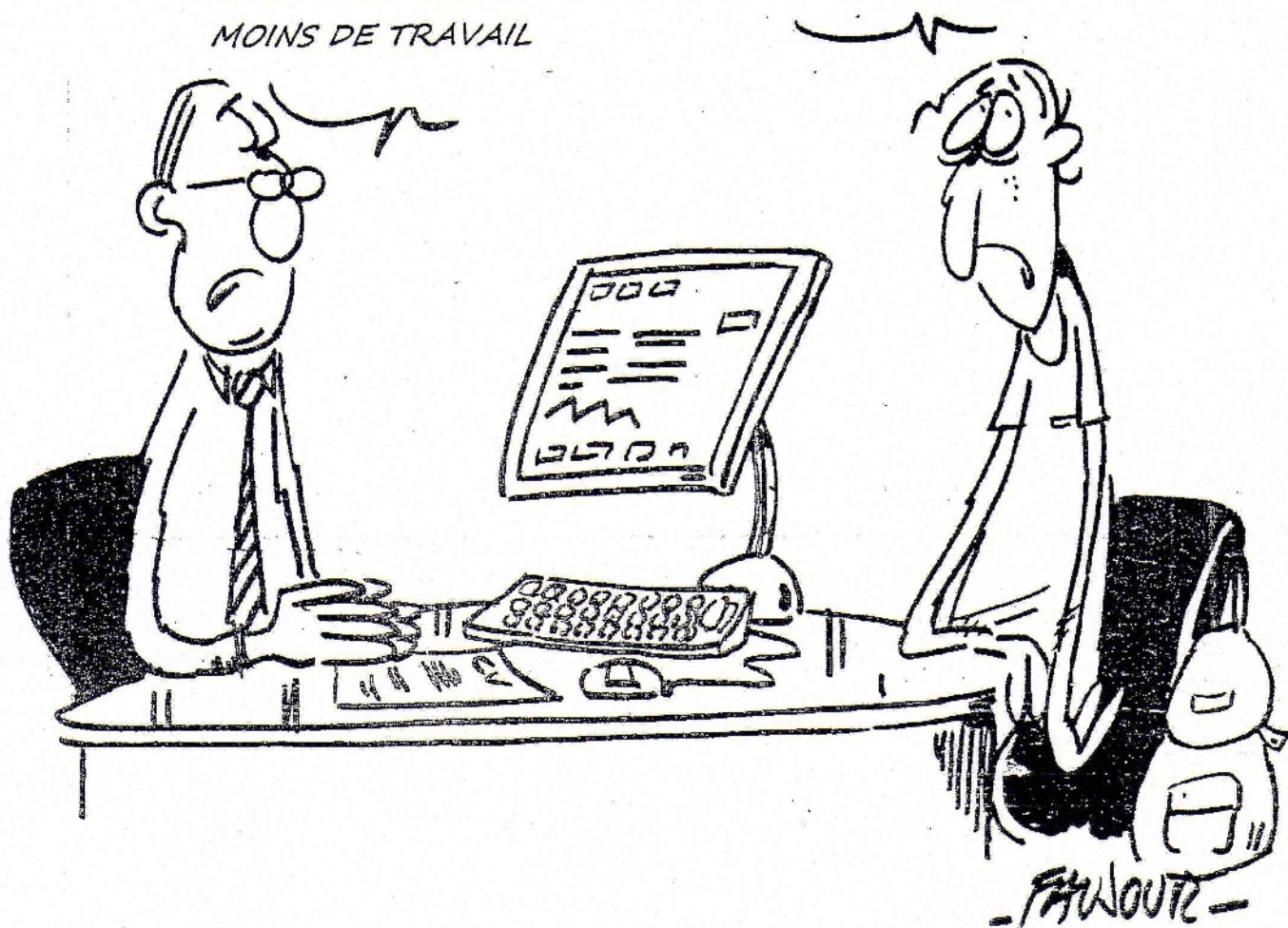
Si tel était le cas, ils ont rappelé qu'un tel dispositif nécessitait également une présentation aux élus de CE et CHSCT pour avis.

Le directeur a estimé que nos demandes sur ce sujet étaient légitimes, il s'est engagé à répondre favorablement à celles-ci lors d'une prochaine réunion.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informé des suites données sur ce dossier.

SACRE VEINARD !!
GRACE A LA
SOUS TRAITANCE,
VOUS ALLEZ AVOIR
MOINS DE TRAVAIL

BOF !!
AVEC TROP DE SOUS TRAITANCE
BIENTÔT, JE N'AURAI PLUS
DE TRAVAIL DU TOUT



Lors d'une précédente réunion, les élus SUD Solidaires ont demandé que les questions/réponses des réunions des délégués du personnel soient mises en ligne sur le portail Lotus pour l'ensemble des salariés. Ainsi, tout agent peut consulter ces éléments - En cas de problème pour l'accès, se renseigner auprès des élus « délégués du personnel » SUD solidaires.